



Direction des services de mobilité

Décision n°2022-1447

Objet : Marché pour externalisation de l'instruction des dossiers de demandes d'aides relatives à l'acquisition de vélo

Réf : 1.1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la Métropole de Nantes a approuvé lors du Conseil métropolitain du 30 juin dernier la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition de vélo sous conditions de ressources, en cohérence avec les seuils de tarification solidaire utilisés par les autres services de mobilité (location de vélo, transports collectifs et stationnement).

Considérant que pour instruire les dossiers, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché à prix mixte avec un seuil maximum à 500 000€HT, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre **011** opération N° 2923, libellée outils de promotion de la mobilité durable

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1447DEC-AU
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Décide

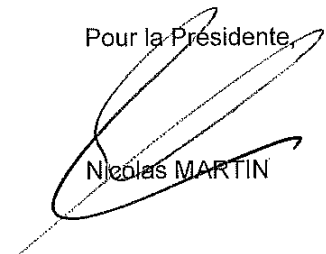
Article 1 – Objet : Instruction des dossiers de demandes d'aides relatives à l'acquisition de vélo – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : un an, renouvelable 3 fois un an Montant estimé du marché : 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC sur la durée du marché,

Article 2 – Attribution et signature de marché à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 DEC. 2022**

Pour la Présidente,


Nicolas MARTIN

mis en ligne le :

19 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1447DEC-AU
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022